



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	29
Convocations :	31 MAI 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Laurent FUSSIEN
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Elise RIDEL
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET

--ooOoo--

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme ADELINÉ POLLET
- Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
- Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Adhésion à l'association Les Rencontres d'Avignon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite développer ses compétences et ses échanges avec d'autres collectivités territoriales, afin de consolider ses actions et pratiques relatives à la culture pour toutes et tous.

Considérant que l'adhésion à l'association nationale Les Rencontres d'Avignon permettra à la collectivité de bénéficier d'informations en faveur du développement artistique et culturel et de participer à un réseau d'échanges et de réflexion.

Le montant de l'adhésion est fixé à 459 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association Les Rencontres d'Avignon.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-81 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.